

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

LA VILLE DE LA MALBAIE

AVIS DE CONVOCATION

A Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères)

Gilles Savard : 1505, rang Sainte-Mathilde, La Malbaie, G5A 2G1
Ferdinand Charest : 558, rue Saint-Raphaël, La Malbaie, G5A 2N7
Gaston Lavoie : 9, rue Desjardins, La Malbaie, G5A 1B2
Pierre-Paul Savard : 65, rue Le Courtois, La Malbaie, G5A 1K2
Blaise Lessard: 470, boul. Kane, La Malbaie, G5A 1L1
Francine Pilote: 435, rang Saint-Joseph, La Malbaie, G5A 2A9
France Bouchard : 92, chemin Mailloux, La Malbaie, G5A 1G1
Jean Bourque : 60, Ruisseau-des-Frênes, La Malbaie, G5A 2C8

AVIS SPECIAL vous est par les présentes, donné par la soussignée, Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications de la Ville de La Malbaie, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, est convoquée par son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le jeudi 24 mars 2011, à 19 heures 15 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Rapport de la procédure d'enregistrement des Règlements d'emprunts numéro 925-11 et numéro 927-11 du 24 mars 2011;
- 2- Résolution d'appui à la demande des commerçants du boulevard De Comporté et demande au ministère des Transports du Québec d'installer un feu de circulation sur le boulevard De Comporté suite à la venue éventuelle d'un Tim Hortons dans le secteur;
- 3- Dérogation mineure – Lots 3 560 823 et 3 560 825;
- 4- Annulation de la résolution numéro 103-03-11 - Vente de terrain lot 3 697 442 - 180, rue du Ravin;
- 5- Période de questions;
- 6- Levée de la séance.

Fait et donné à La Malbaie, ce 22^e jour du mois de mars deux mil onze.

Me Caroline Tremblay, Greffière
Responsable des communications

AVIS DE SIGNIFICATION

Je, soussignée, Me Caroline Tremblay, Greffière et responsable des communications, certifie que j'ai signifié l'avis ci-dessus aux conseillères Mesdames Francine Pilote et France Bouchard et Messieurs les conseillers Gilles Savard, Ferdinand Charest, Gaston Lavoie, Pierre-Paul Savard, Blaise Lessard et Jean Bourque en leur faisant distribuer ledit avis lors le 22 mars 2011.

Donné à la Malbaie, ce 24^e jour du mois de mars deux mil onze.

Me Caroline Tremblay, Greffière
Responsable des communications

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 24 mars 2011

A une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, dûment convoquée, tenue à 19 heures 15, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 24^e jour du mois de mars deux mil onze, à laquelle séance sont présents:

Mme France Bouchard, Conseillère
Mme Francine Pilote, Conseillère
M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Jean Bourque, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Michel Briand Directeur Général et Directeur des Ressources humaines, Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications et Madame Johanne G. Tremblay Trésorière et Directrice Générale Adjointe.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit:

La Présidente demande un moment de silence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 127-03-11

PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCLARER la séance dûment convoquée et ouverte.

1 – RAPPORT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT NUMÉROS 925-11 et 927-11

La Greffière dépose et fait lecture à la Table du Conseil, du rapport de la procédure d'enregistrement du Règlement d'emprunt numéro 925-11, autorisant un emprunt supplémentaire d'une somme de 1 160 000 \$ pour la construction de la bibliothèque publique et de l'Hôtel de Ville de La Malbaie, tenue le 24 mars. Le registre contenait QUATRE-VINGT-DIX (90) signatures.

La Greffière dépose et fait lecture également, à la Table du Conseil, du rapport de la procédure d'enregistrement du Règlement d'emprunt numéro 927-11, autorisant un emprunt d'une somme de 100 000 \$ pour la réfection des trottoirs sur le territoire de la Ville de La Malbaie, tenue le 24 mars. Le registre contenait QUARANTE-HUIT (48) signatures.

**2 – RÉOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DES COMMERÇANTS DU
BOULEVARD DE COMPORTÉ DE DEMANDE AU M.T.Q. DU QUÉBEC
D'INSTALLER UN FEU DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD DE
COMPORTÉ SUITE À LA VENUE ÉVENTUELLE
D'UN TIM HORTONS DANS LE SECTEUR**
RÉSOLUTION 128-03-11

Les commerçants du Boulevard De Comporté s'adressent à la Ville de La Malbaie afin d'obtenir l'appui de la Ville, concernant une demande adressée au Ministère des Transports du Québec dans le but de faire installer un feu de circulation sur le Boulevard De Comporté à proximité du numéro civique 1990, soit près du commerce Henri Jean & Fils Inc., afin de ralentir le trafic dans ce secteur étant donné qu'un Tim Hortons sera construit très prochainement dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à la majorité des conseillers, le Conseiller Ferdinand Charest s'y opposant :

QUE la Ville de La Malbaie appuie la demande des commerçants situés sur le boulevard De Comporté à La Malbaie pour la pose d'un feu de circulation sur le boulevard De Comporté et adresse une demande officielle au Ministère des Transports du Québec afin de procéder dans un délai raisonnable l'étude du secteur et à la pose d'un feu de circulation près du 1990, Boulevard De Comporté étant donné la venue prochaine d'un Tim Hortons dans ce secteur.

**3 – DÉROGATION MINEURE – LOTS 3 560 823 ET 3 560 825 -
2971- 8764 Québec Inc. – 2045, boulevard Malcolm-Fraser**
RÉSOLUTION 129-03-11

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur Gérald Fortin pour la Compagnie 2971-8764 Québec Inc., sur les lots 3 560 823 et 3 560 825, du Cadastre du Québec, sur le territoire de la Ville de La Malbaie :

- afin de réputer conforme le mur de façade du nouveau bâtiment sans entrée piétonnière alors que l'article 4.9 du Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie stipule que la façade d'un bâtiment principal qui fait face à une rue doit comprendre une entrée piétonnière.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 23 février 2011;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un secteur commercial inclus dans une zone agricole provinciale;

CONSIDÉRANT le peu d'impact sur le caractère architectural du secteur;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune conséquence sur les propriétés environnantes;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire, ni aucune question n'ont été soumis à ce conseil suite à la publication de l'avis public requis;

CONSIDÉRANT QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal l'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 2 mars 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure à Monsieur Gérald Fortin pour la Compagnie 2971-8764 Québec Inc. sur les lots 3 560 823 et 3 560 825 du Cadastre du Québec, au 2045, boulevard De Comporté sur le territoire de la Ville de La Malbaie, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

4 – VENTE DE TERRAIN – LOT 3 697 442 **RÉSOLUTION 130-03-11**

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 14 mars dernier dans l'adoption de la vente du terrain du 180 rue du Ravin, résolution numéro 103-03-11, une erreur de transcription s'est produite quant au numéro de lot dudit terrain;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la Conseillère Francine Pilote, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil annule la résolution numéro 103-03-11 et adopte la nouvelle résolution suivante :

PRODUITE à ce Conseil, l'offre d'achat de Monsieur Stéphane Poirier, en date du 22 février 2011, concernant l'achat du lot TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX (3 697 442), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1;

QUE ce Conseil vende à Monsieur Stéphane Poirier, un terrain d'une superficie totale de 600 mètres carrés au taux de 19.50 \$ du mètre carré pour un montant de 11 700.00 \$, plus T.P.S.: 585.00 \$, plus T.V.Q.: 1 044.23 \$, formant un grand total de 13 329.23 \$, dont un acompte de 569.63 \$ taxes incluses a été versé, étant le lot TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX (3 697 442) du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 1, situé au 180, rue du Ravin à La Malbaie;

QUE la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, l'acceptation de l'offre d'achat et l'acte de vente notarié rédigé selon les conditions contenues à l'offre d'achat et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir audit acheteur.

5 – PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue.

Aucune question n'a été posée.

6 – LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 131-03-11**

PROPOSÉ par le Conseiller Jean Bourque, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 19 h 30.

Lise Lapointe, Mairesse

Me Caroline Tremblay, Greffière
Responsable des communications